

**DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA
CULTURE
SERVICE PROSPECTIVE ET SOUTIEN AUX
ACTEURS CULTURELS**

ANNÉE : 2022

Demande reçue le :

Dispositif départemental en faveur de la culture

Volet 1: Soutien aux acteurs culturels

1.3 Soutien à la création et diffusion (hors lieux permanents)

Délibération n° 2019-436 du 22 novembre 2019

DOSSIER DE CANDIDATURE

**RESIDENCE DE CREATION AU CENTRE
DEPARTEMENTAL DE RASTEAU 2022**

TITRE DU PROJET DE CREATION

.....
.....

NOM DE LA COMPAGNIE :

.....

NOM DE LA STRUCTURE JURIDIQUE :

.....

Date de création de la structure :

.....

N° de SIRET :

.....

Code APE :

.....

Licence d'entrepreneur de spectacle

N° :

Date d'obtention :

.....

Nom du titulaire de la licence :

.....

Fonction :

.....

Adresse du siège social :

.....

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

Site Internet :

.....

Nom du (de la) Président(e) :

.....

Nom du (de la) directeur(trice) :

.....

Affaire suivie par :

.....

Téléphone :

.....

Courriel :

.....

APPEL A PROJET - RESIDENCE DE CREATION - RASTEAU 2022

A. PRINCIPES

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Conseil départemental de Vaucluse a adopté un « Schéma Départemental Patrimoine et Culture 2019-2025 » assorti d'un dispositif en faveur de la culture qui délimite le cadre de ses interventions. Le volet 1 du dispositif, "Soutien aux acteurs culturels", précise les modalités d'accompagnement :

1.3. Soutien à la création et diffusion (hors lieux permanents)

Le Département apporte son soutien aux compagnies, ensembles et collectifs artistiques en proposant une aide adaptée aux différentes phases de leurs projets de création et de diffusion des œuvres.

A ce titre, le Conseil départemental accueille au Centre départemental de Rasteau dont il est gestionnaire 5 résidences de création artistique d'une durée de 5 jours maximum. Sont concernés les projets dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse et du cirque. Le respect des dates de résidence précisées en page 5 de ce dossier est impératif.

B. MODALITES

- Mise à disposition des espaces et équipements scéniques du lieu
- Prise en charge directe des hébergements et repas sur place
- Aide financière appréciée au regard des dépenses prévisionnelles spécifiquement liées à la résidence

Toute proposition hors délai ou incomplète sera jugée irrecevable.

La fiche technique du lieu est disponible sur demande.

DOSSIER DE CANDIDATURE A RENVOYER AU PLUS TARD LUNDI 20 SEPTEMBRE 2021 MINUIT

par voie électronique à spectacle.vivant@vaucluse.fr

ou par courrier à l'adresse suivante :

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Direction Patrimoine et Culture
Service Prospective et Soutien aux acteurs culturels
Rue Viala
84909 AVIGNON Cedex 9

Pour tous renseignements contacter spectacle.vivant@vaucluse.fr

PRESENTATION DU PROJET

Titre du projet :

Auteur(s) :

Genre (théâtre, musique, danse, cirque) :

Date de création envisagée :

Public visé (tout public, jeune public) :

NOTE D'INTENTION

(origines du projet, thématiques, processus d'écriture, influences, choix scénographiques, chorégraphiques...)

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA RESIDENCE

SOUTIENS, PARTENARIATS ACQUIS

noms des structures et nature de l'aide acquise (mise à disposition de salle, pré-achat, prêt de matériel, co-production, résidence, ...) Préciser les dates et les montants pour chacun des soutiens acquis.

.....*

.....*

.....*

.....*

.....*

.....*

.....*

.....*

SOUTIENS, PARTENARIATS ATTENDUS

noms des structures et nature de l'aide attendue (mise à disposition de salle, pré-achat, prêt de matériel, co-production, résidence, ...) Préciser les dates et les montants pour chacun des soutiens attendus.

.....*

.....*

.....*

.....*

.....*

.....*

.....*

PERIODE DE RESIDENCE SOUHAITEE

Cocher la case correspondante - Plusieurs choix sont possibles

- du 21 au 25 mars 2022
- du 20 au 24 juin 2022
- du 12 au 16 septembre 2022
- du 03 au 07 octobre 2022
- du 21 au 25 novembre 2022

Nombre de personnes présentes durant la résidence :

Personnel artistique (nom(s) et fonction(s)) :

Personnel administratif (nom(s) et fonction(s)) :

Personnel technique (nom(s) et fonction(s)) :

Droits d'auteurs

Le projet sera-t-il soumis à droits d'auteurs ? (cocher la/les case(s) correspondante(s))

- SACEM
- SACD

BUDGET PREVISIONNEL DE LA CREATION

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
- Achats		- Vente de produits finis, prestations de service	
- achats non stockés de matières et fournitures		- marchandises	
- fournitures d'entretien et de petit équipement		- prestations de services	
- fournitures administratives		- produits des activités annexes	
- costumes			
- décors		- Subventions	
- autres achats		(préciser si les montants sont acquis ou attendus)	
- Services Extérieurs		- Etat	
- sous-traitance générale		- Région(s)	
- assurances			
- documentation		- Département(s)	
- autres services extérieurs		- Département de Vaucluse	
		(apport souhaité sur la résidence)	
- Autres Services Extérieurs		- Département de Vaucluse	
- publicité, publications		(aide demandée ou obtenue sur la création)	
- déplacements		- autre Département	
- hébergement et restauration			
- frais postaux et de télécommunication		- Commune(s)	
- location			
- Charges de Personnel		- Autres organismes	
- rémunérations du personnel artistique			
- charges sociales		- Coproductions	
		- Mécénat	
- rémunérations du personnel technique		- Fonds européen	
- charges sociales		- <i>Autres (à préciser)</i>	
- rémunérations du personnel administratif			
- charges sociales		- Autres Produits de Gestion courante	
- autres charges de personnel		- fonds propres	
- Droits d'auteur		- autres	
- Autres Charges de Gestion courante			
- Charges Exceptionnelles			
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	

BUDGET PREVISIONNEL DES DEPENSES SPECIFIQUES A LA RESIDENCE

Merci de ne pas chiffrer les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration sur place. Elles sont directement prises en charge par le Département de Vaucluse et seront valorisées dans la convention d'accueil en résidence.

DEPENSES	MONTANT
- Achats	
- achats non stockés de matières et fournitures	
- fournitures d'entretien et de petit équipement	
- fournitures administratives	
- costumes	
- décors	
- accessoires	
- autres achats	
- Services Extérieurs	
- sous-traitance générale	
- honoraires administratifs	
- assurances	
- documentation	
- autres services extérieurs	
- Autres Services Extérieurs	
- publicité, publications	
- déplacements	
- frais postaux et de télécommunication	
- location de véhicule	
- location matériel scénique	
- Charges de Personnel	
- rémunération brute du personnel artistique	
- charges sociales	
- rémunération brute du personnel technique	
- charges sociales	
- rémunération brute du personnel administratif	
- charges sociales	
- autres charges de personnel	
- Droits d'auteur	
- Autres Charges de Gestion courante	
TOTAL DES DEPENSES	

RENCONTRE AVEC LE PUBLIC

L'accueil en résidence est assorti d'un temps de rencontre avec le public dont les modalités seront à préciser en fonction de l'état d'avancement du projet (lecture, répétition publique, sortie de résidence, atelier...). Peuvent d'ores et déjà être joints en annexe de ce dossier les documents complémentaires, en précisant en en-tête « Action de sensibilisation proposée » : type d'intervention / lieu / nombre de bénéficiaires souhaité....

DOCUMENTS A JOINDRE IMPERATIVEMENT

- Courrier officiel de demande d'accueil en résidence signé par le représentant légal de la structure à l'attention de M. Le Président du Conseil départemental de Vaucluse.
- Statuts de l'association régulièrement déclarés ou Extrait Kbis
- Liste des dirigeants de la structure
- Rapport d'activité et comptes annuels du dernier exercice clos
- Le cas échéant, rapport du commissaire aux comptes
- Licence d'entrepreneur de spectacles
- Attestation de vigilance URSSAF de moins de 6 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- RIB (si l'adresse du RIB est différente de celle du siège social, joindre une autorisation de domiciliation bancaire)
- Dossier de présentation du projet artistique incluant l'historique de la compagnie et une biographie des artistes
- Planning de création et planning prévisionnel de diffusion
- photos (300 dpi – couleur – paysage et portrait – format jpeg) et vidéos du projet si disponibles ou d'une création antérieure

CRITERES DE SELECTION

Caractéristiques et pertinence du projet artistique

Programme de travail de la résidence et faisabilité technique

Réalisme du budget prévisionnel du projet

Le processus de sélection arrivera à son terme en janvier 2022

NB : Aucune réponse ne sera donnée avant cette date

Je soussigné(e), nom et prénom, représentant(e) légal(e) de la structure :

certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation des budgets prévisionnels par les instances statutaires

SIGNATURE :